

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.

BCE présente ses résultats du deuxième trimestre de 2024

- **Croissance du BAIIA ajusté¹ consolidé de 2,0 % au T2, ce qui s'est traduit par une augmentation de 1,3 point de pourcentage de la marge du BAIIA ajusté², qui s'est établie à 44,9 %, attribuable à la baisse des coûts d'exploitation de 3,3 %**
- **Bénéfice net de 604 millions \$, en hausse de 52,1 %, et bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 537 millions \$, ou 0,59 \$ par action ordinaire, en hausse de 63,2 %; bénéfice net ajusté¹ de 712 millions \$, générant un BPA ajusté¹ de 0,78 \$, en baisse de 1,3 %**
- **Flux de trésorerie disponibles¹ de 1 097 millions \$, en hausse de 8,0 %; flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élevant à 2 137 millions \$, en baisse de 9,6 %**
- **Total de 131 043 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles³, en hausse de 4,4 %, dont 52 543 activations nettes d'abonnés des services prépayés, le nombre le plus élevé pour un trimestre en près de deux ans et une hausse de 269 %; 87 917 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, en hausse de 10,5 %**
- **Réseau 5G+ le plus rapide au Canada⁴ maintenant encore plus rapide grâce au déploiement du spectre de la bande de 3 800 MHz dans certaines zones du Grand Toronto, qui permet d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 4 Gbit/s**
- **Total de 23 841 activations nettes d'abonnés des services Internet de détail³ – deuxième rang des meilleurs résultats pour un T2 depuis 2007 – qui ont entraîné une croissance des produits tirés des services Internet de 3 % et une augmentation de 23 % des ventes de forfaits mobilité et Internet**
- **Produits liés au contenu numérique⁵ de Bell Média en hausse de 23 %, les plateformes numériques et la technologie publicitaire ayant généré une solide croissance; premier trimestre de croissance des produits tirés des médias et du BAIIA ajusté depuis le T2 2022**
- **Reconfirmation de tous les objectifs de l'orientation financière pour 2024**

MONTRÉAL, le 1^{er} août 2024 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2024.

« Les résultats de Bell pour le deuxième trimestre reflètent l'exécution rigoureuse de l'équipe Bell et sa capacité continue à naviguer dans un marché en évolution », a déclaré Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« La supériorité et les vitesses de notre réseau de fibre optique continuent de soutenir la croissance du nombre d'abonnés des services Internet. Le nombre de nouveaux abonnés nets des services Internet de détail a été le plus élevé pour un T2 en 17 ans et, là où la fibre est disponible, le nombre de foyers abonnés aux forfaits mobilité et Internet a augmenté de 18 %. Dans le contexte hautement concurrentiel du sans-fil, nous trouvons un juste équilibre entre la croissance du nombre d'abonnés et la rentabilité, et notre approche rigoureuse en matière

d'offres promotionnelles attire de nouveaux abonnés à la recherche de connexions de grande qualité. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles ont totalisé 131 043 au T2, soit une hausse de 4,4 %, et nous croyons que ce nombre pourrait augmenter de façon continue compte tenu de la croissance démographique au Canada.

Nous faisons également des progrès dans notre transformation pour passer d'une société de télécommunications à un chef de file des services technologiques et des médias numériques. Nos capacités accrues en matière de services infonuagiques, de sécurité et d'automatisation ont entraîné une forte croissance des produits tirés des solutions d'affaires de 22 % ce trimestre, et nous avons constaté que les solutions 5G et IdO ont pris de l'élan dans le secteur interentreprises, avec des activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés en hausse de 10,5 % par rapport à 2023. Du côté de Bell Média, nos solutions publicitaires évoluées ont entraîné une augmentation de 35 % des produits tirés de la publicité numérique.

En ce milieu d'année, nous avons une vision stratégique claire pour poursuivre sur la voie de l'excellence, grâce à des investissements supplémentaires dans notre transformation et à d'autres transactions au cours du trimestre, y compris les acquisitions de Stratejtm et de CloudKettle, l'amélioration de notre collaboration stratégique avec ServiceNow, des investissements dans l'IA pour l'ensemble de nos activités et la vente annoncée de Northwestel à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. »

¹ Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

² La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

³ Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur les unités d'abonnement (ou clients).

⁴ D'après le pointage d'un tiers (OneScore de Global Wireless Solutions) calculé en utilisant des tests des réseaux 5G et 5G+ sans fil de Bell au Canada par rapport à d'autres réseaux sans fil nationaux d'avril 2023 à juin 2024.

⁵ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

Faire progresser la réconciliation économique grâce à un partenariat transformateur

- Bell a conclu [une entente](#) avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel pour un montant de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Cette transaction favorisera la réconciliation économique, car des communautés autochtones seront propriétaires d'infrastructures de télécommunications dans le Nord. La conclusion de la transaction est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement.

Leadership en matière de 5G+ et vitesses Internet les plus rapides

- Bell a déployé [le spectre de la bande de 3 800 MHz](#) dans certaines zones de Toronto et de Kitchener-Waterloo, rendant le réseau 5G+ le plus rapide au Canada encore plus rapide.
- Pour la deuxième année consécutive, l'Internet et le Wi-Fi de Bell sont les plus rapides selon le rapport [Ookla Q1-Q2 2024 Speedtest Awards](#)⁶. Bell conserve ainsi son titre de fournisseur de services Internet le plus primé du Canada⁷.

Favoriser la croissance par les acquisitions

- Bell Média a [complété l'acquisition annoncée précédemment](#) des activités canadiennes de médias d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada, afin de soutenir la stratégie numérique de Bell Média et d'offrir des solutions de marketing multicanaux partout au Canada.
- Bell a annoncé l'acquisition des sociétés canadiennes de services technologiques [Stratejm et CloudKettle Inc.](#), ce qui améliore l'expertise interne en matière de services gérés de cybersécurité et de services de flux de travail numériques Salesforce, et renforce le soutien de bout en bout alimenté par l'IA pour les entreprises clientes.

Créer des partenariats novateurs pour bien servir notre clientèle

- Bell a élargi son [entente stratégique pluriannuelle](#) conclue avec ServiceNow pour développer de nouvelles capacités visant à améliorer l'expérience de services de télécommunications des entreprises tout en accélérant la transformation numérique de Bell, qui souhaite passer d'une entreprise de télécommunications à un chef de file des services technologiques et des médias numériques. Bell est l'un des plus gros clients de ServiceNow dans le secteur des communications et cette collaboration est la première du genre au Canada.
- Bell a annoncé la création d'un [partenariat de trois ans avec Mila, un centre de recherche sur l'IA de calibre mondial](#), afin de créer des solutions d'IA et de cultiver un écosystème d'IA dynamique au Québec et partout au Canada.

Offrir le contenu le plus captivant

- Lors de ses événements [Upfront](#) et [Futur](#) 2024, Bell Média a annoncé son contenu original 2024-2025, qui comprend 36 nouvelles émissions originales en anglais et en français, en plus des 62 titres annoncés précédemment, pour un total de 98. D'autres émissions seront annoncées dans les prochains mois.
- Bell Média a annoncé [de nouveaux partenaires de plateforme pour ses chaînes FAST](#), Plex et The Roku Channel, qui diffuseront bientôt les 10 chaînes FAST de Bell Media.

- En moyenne, 1,48 million de personnes ont regardé le [Grand Prix du Canada 2024 de Formule 1](#) sur RDS, TSN, Noovo et CTV, un record d'audience pour la F1.
- Au total, 18,7 millions de personnes ont suivi la couverture de la [Copa América 2024 de la CONMEBOL et de l'EURO 2024 de l'UEFA](#) sur TSN, RDS et CTV.

Solutions publicitaires évoluées

- Bell Média a annoncé le lancement de [Bell publicités pour entreprises](#), une plateforme publicitaire qui permet aux entreprises de tout le Canada de tirer parti des fonctionnalités uniques de la plateforme Bell DSP au moyen d'un environnement libre-service convivial.
- Bell Média devient le partenaire stratégique canadien de [Pulse Première de TikTok](#), une solution publicitaire qui offre aux annonceurs contrôle et prévisibilité en leur permettant de placer leurs publicités à côté du contenu de certains éditeurs sur le fil « Pour toi », y compris à côté du contenu de Bell Média.
- Bell Média est le partenaire publicitaire canadien exclusif de [Dotdash Meredith](#), le plus grand éditeur numérique en Amérique, ce qui accroît la publicité numérique de première qualité au Canada.

Promouvoir l'expérience client

- Bell et Best Buy Canada ont ouvert les 24 premiers [magasins Best Buy Express](#) en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec.
- Bell a lancé l'[appli Wi-Fi Affaires de Bell](#), qui offre une expérience Wi-Fi de nouvelle génération aux petites entreprises de l'Ontario et du Québec.

Mieux pour tous

- Les objectifs de Bell en matière de facteurs ESG, ses investissements durables et ses initiatives en matière de diversité et d'équité l'ont aidée à se hisser devant toutes les autres sociétés de télécommunications et à se classer au 19^e rang du [palmarès 2024 des 50 meilleures entreprises citoyennes de Corporate Knights](#)⁸.
- Le Scarborough Health Network (SHN) a ouvert la nouvelle [Clinique Bell de santé mentale pour personnes âgées](#) le 20 juin, qui fait partie du centre communautaire pour la santé mentale du SHN. Ce centre a été entièrement financé par des dons, notamment de la part de Bell, dont l'engagement a commencé en 2020 et qui versera 1 million \$ au total d'ici 2025.

⁶ Selon l'analyse, par Ookla, une société spécialisée dans les tests et les diagnostics de réseau, de données obtenues avec Speedtest Intelligence sur les résultats (agrégés à l'échelle nationale) de tests de vitesse avec connexion sans fil et fixe pour les T1 et T2 de 2023 et les T1 et T2 de 2024. Ookla a comparé 21 155 301 tests lancés par des utilisateurs sur diverses applications Speedtest connectées à un réseau fixe, y compris des tests réalisés sur des téléphones mobiles connectés à un réseau Wi-Fi.

⁷ Fournisseur le plus primé selon l'analyse concurrentielle de Bell. Bell a entre autres reçu les reconnaissances suivantes : Speedtest Awards d'Ookla pour les T1 et T2 2024 et le fournisseur de services Internet le plus digne de confiance selon BrandSpark. BrandSpark est une société de recherche et de services-conseils. Les gagnants ont été sélectionnés en fonction des résultats d'un sondage national réalisé auprès de 25 161 acheteurs canadiens qui ont répondu spontanément et sans aide lorsqu'on leur a demandé quelles marques leur inspiraient le plus confiance et pourquoi, dans les catégories de services qu'ils avaient récemment achetés.

⁸ Selon Corporate Knights Inc. Le classement annuel a été publié le 26 juin 2024 et évalue les entreprises selon un ensemble de 25 critères ESG. Sont évaluées les sociétés fermées ayant leur siège social au Canada et les sociétés d'État canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à au moins 1 milliard \$, les entreprises canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel s'élève à plus de 1 milliard \$, les sociétés faisant partie de l'indice des énergies renouvelables et des technologies propres S&P/TSX (peu importe les produits), les 10 coopératives canadiennes ayant le chiffre d'affaires le plus élevé, les 10 coopératives d'épargne et de crédit ayant le plus d'actifs sous gestion ainsi que celles ayant au moins 100 000 membres et les 50 sociétés faisant partie du palmarès de 2023. Toutes les sociétés sont notées en fonction d'un maximum de 25 indicateurs de performance clés portant sur la gestion des ressources, la gestion du personnel, les produits d'exploitation durables, l'investissement durable et la performance des fournisseurs et sont comparées à un groupe de sociétés similaires, et les produits d'exploitation durables et l'investissement durable représentent 50 % de la note de chaque société.

RÉSULTATS DE BCE

Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T2 2024	T2 2023	% de variation
BCE			
Produits d'exploitation	6 005	6 066	(1,0) %
Bénéfice net	604	397	52,1 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	537	329	63,2 %
Bénéfice net ajusté	712	722	(1,4) %
BAIIA ajusté	2 697	2 645	2,0 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,59	0,37	59,5 %
BPA ajusté	0,78	0,79	(1,3) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 137	2 365	(9,6) %
Dépenses d'investissement	(978)	(1 307)	25,2 %
Flux de trésorerie disponibles	1 097	1 016	8,0 %

« Les résultats financiers de BCE pour le deuxième trimestre témoignent de notre exécution ciblée, de notre souplesse et de notre gestion efficace des coûts dans un marché hautement concurrentiel », a déclaré Curtis Millen, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada.

« Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,0 % et les coûts d'exploitation ont diminué de 3,3 % ce trimestre, ce qui témoigne de notre détermination à réduire les coûts. Les produits tirés des services ont également renoué avec la croissance au T2, ce qui découle directement de la supériorité de notre réseau de fibre et de la stratégie relative à nos marques de services sans fil de premier ordre, de la vigueur continue des solutions d'affaires pour entreprises, dont les produits ont augmenté de 22 % par rapport à l'exercice précédent, et de notre virage vers les médias numériques à grande échelle. En fait, les produits liés au contenu numérique de Bell Média ont augmenté de 23 %, ce qui nous a aidés à réaliser une croissance des produits tirés des médias et du BAIIA ajusté pour la première fois depuis le T2 2022.

Forts de nos efforts soutenus en vue de la croissance du nombre d'abonnements pour améliorer la rentabilité et les marges, de nos initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et de notre capacité à composer avec les pressions concurrentielles, nous sommes convaincus que nous atteindrons nos objectifs financiers pour 2024. »

- Les produits d'exploitation de BCE se sont élevés à 6 005 millions \$ au T2, en baisse de 1,0 % par rapport au T2 2023, en raison d'une diminution de 8,7 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont établis à 697 millions \$. Les produits tirés des services ont été essentiellement stables à 5 308 millions \$, en hausse de 0,1 %, la croissance de Bell Média ayant été en grande partie contrebalancée par la baisse d'un exercice à l'autre de Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT).
- Le bénéfice net a augmenté de 52,1 % pour s'établir à 604 millions \$ et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a totalisé 537 millions \$, soit 0,59 \$ par action, en hausse de 63,2 % et de 59,5 %, respectivement. Les augmentations d'un exercice à l'autre s'expliquent par la baisse des autres charges, du fait de la perte hors trésorerie plus élevée comptabilisée au T2 2023 sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises mises en

équivalence, de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la hausse du BAIIA ajusté et de la baisse de l'impôt sur le résultat. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la hausse des charges d'intérêts, la hausse des pertes de valeur liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers et la hausse de la dotation aux amortissements. Le bénéfice net ajusté a diminué de 1,4 % pour se chiffrer à 712 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 1,3 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,78 \$.

- Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,0 % pour s'établir à 2 697 millions \$, reflétant l'augmentation de 2,0 % dans le secteur Bell SCT et de 1,9 % dans le secteur Bell Média. La marge du BAIIA ajusté consolidée de BCE a augmenté de 1,3 point de pourcentage, passant de 43,6 % au T2 2023 à 44,9 %. Cette hausse est attribuable à la réduction de 3,3 % des coûts d'exploitation reflétant les initiatives de restructuration de l'effectif mises en œuvre l'an dernier, à la baisse du coût des produits vendus attribuable à la diminution des ventes de produits générant de faibles marges au cours du trimestre, ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.
- Les dépenses d'investissement de BCE ont diminué de 25,2 %, pour se chiffrer à 978 millions \$, par rapport à 1 307 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital⁹ de 16,3 %, par rapport à 21,5 % au T2 2023. La baisse d'un exercice à l'autre correspond à la réduction prévue des dépenses d'investissement et au ralentissement de la construction de notre réseau pure fibre.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE se sont établis à 2 137 millions \$, en baisse de 9,6 % par rapport au T2 2023, principalement en raison de la hausse des intérêts payés, de l'augmentation des indemnités de départ et des autres coûts payés, et de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement attribuable en partie au calendrier des paiements des fournisseurs. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution de l'impôt payé en trésorerie en raison principalement du calendrier de versement des acomptes provisionnels et par la hausse du BAIIA ajusté.
- Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 8,0 %, passant de 1 016 millions \$ au T2 2023 à 1 097 millions \$, en raison de la baisse des dépenses d'investissement, malgré la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

⁹ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Bell Services de communications et de technologies¹⁰ (Bell SCT)

- Le total des produits d'exploitation du secteur Bell SCT au T2 2024 a diminué de 1,3 % par rapport au T2 2023, pour s'établir à 5 283 millions \$, principalement en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits, les produits tirés des services étant demeurés essentiellement stables.
- Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 8,7 % pour s'établir à 697 millions \$, en raison de la baisse des produits tirés des produits électroniques grand public de La Source découlant principalement de la fermeture de magasins dans le cadre de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada, ainsi qu'en raison de la baisse de fréquentation des magasins, de la baisse des ventes d'appareils mobiles attribuable à la plus grande proportion des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils et de la baisse des ventes d'équipements de transmission de données de télécommunications aux grandes entreprises clientes, du fait de la normalisation des volumes de ventes, comparativement à la croissance exceptionnelle du T2 2023, attribuable à la résorption des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale.
- Les produits tirés des services ont diminué de 0,1 % pour s'établir à 4 586 millions \$, reflétant les baisses continues liées aux services voix traditionnels, aux services de données et au service de télé par satellite; les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels par rapport au T2 de l'exercice précédent; et la baisse du RMU (revenu moyen par utilisateur) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles¹¹. Ces facteurs ont été en grande partie contrebalancés par la croissance continue de la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile et d'appareils connectés et des services Internet et de télé IP de détail, de l'augmentation des ventes de solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes et de la contribution financière provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris FX Innovation.
- Le BAIIA ajusté de Bell SCT a augmenté de 2,0 % pour s'établir à 2 479 millions \$, ce qui a permis de dégager une augmentation de 1,5 point de pourcentage de la marge, qui est passée de 45,4 % au T2 2023 à 46,9 %. Cette hausse est attribuable à une réduction de 4,1 % des coûts d'exploitation, reflétant les initiatives de réduction de l'effectif mises en œuvre l'an dernier et la baisse du coût des produits vendus attribuable à la diminution des ventes de produits générant de faibles marges au cours du trimestre, ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.
- Bell a ajouté au total 131 043 abonnés nets des services postpayés et prépayés utilisant des téléphones mobiles¹², une hausse de 4,4 % par rapport à 125 539 au T2 2023.
- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont totalisé 78 500, en baisse de 29,5 % par rapport à 111 282 au T2 2023, au cours duquel nous avons enregistré les meilleurs résultats depuis 18 ans. La diminution est attribuable à l'augmentation du taux de désabonnement de la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones mobiles¹², qui est passé de 0,94 % au T2 2023 à 1,18 %, reflétant l'augmentation du niveau de concurrence sur le marché et l'intensité des offres promotionnelles par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution a été compensée par la hausse de 11,9 % des activations brutes d'abonnés, soutenue par la croissance démographique, l'essor continu de la 5G et l'offre à succès de forfaits de services, et les promotions ciblées.
- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés de Bell utilisant des téléphones mobiles se sont établies à 52 543, en hausse par rapport à 14 257 au T2 2023. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance de 19,9 % des activations brutes, découlant de l'élargissement de la distribution au détail et les initiatives

de marketing efficaces de Lucky Mobile, ainsi qu'à la baisse du taux de désabonnement, qui s'est amélioré de 8 points de base pour s'établir à 4,60 %.

- La clientèle d'abonnés de Bell utilisant des appareils mobiles totalisait 10 337 495 abonnés à la fin du T2 2024, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 9 440 775 abonnés des services postpayés, en hausse de 3,2 %, et 896 720 abonnés des services prépayés, en hausse de 2,3 %.
- Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles a diminué de 1,9 % pour s'établir à 58,04 \$ par rapport à 59,16 \$ au T2 2023, ce qui reflète les pressions soutenues de la concurrence sur les prix des forfaits de base, qui se sont intensifiées au cours de la dernière année, et la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée aux abonnés optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données.
- Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont augmenté de 10,5 % pour s'établir à 87 917 par rapport à 79 537 au T2 2023, en raison de la forte demande pour les services d'IdO de Bell, y compris les solutions d'affaires et les abonnements pour voiture connectée. La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés¹² totalisait 2 886 871 abonnés à la fin du T2 2024, en hausse de 11,5 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bell a ajouté 23 841 abonnés nets des services Internet de détail¹², ce qui place ce trimestre au deuxième rang des meilleurs T2 depuis 2007, après le T2 2023, en raison de la forte demande soutenue pour les services de fibre de Bell et les offres de forfaits de services mobiles. Toutefois, ce résultat a diminué de 4,4 % par rapport à 24 934 au T2 2023, en raison de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre par rapport à l'exercice précédent, de la baisse de la demande des petites entreprises et de la hausse des désactivations d'abonnés attribuable aux offres accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite. Le nombre d'abonnés des services Internet de détail totalisait 4 520 553 à la fin du T2¹³, en hausse de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent.
- Le nombre d'abonnés nets des services de télé IP de détail de Bell a diminué de 1 313, comparativement à un gain net de 11 506 au T2 2023. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la baisse des activations brutes de notre service de télé en continu Télé Fibe. À la fin du T2, Bell desservait 2 124 200 abonnés des services de télé IP de détail¹³, soit une hausse de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent. Au T2 2024, nous avons augmenté de 40 997 le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail afin d'harmoniser la politique de désactivation de notre service de diffusion en continu Télé Fibe avec celle de notre service autonome Télé Fibe.
- Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail¹² se sont établies à 53 250, comparativement à 49 608 au T2 2023. L'augmentation d'un exercice à l'autre des pertes nettes reflète la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet. Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell¹³ totalisait 1 924 456 à la fin du T2 2024, en baisse de 8,4 % par rapport à l'exercice précédent.

¹⁰ Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus le nombre d'abonnés du service de télé par satellite de détail, car il ne représente plus une part importante de nos produits. Ces abonnés ont donc été retirés des abonnés des services de télé de détail, et nous ne présentons dorénavant que les abonnés des services de télé IP de détail.

¹¹ Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné. Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent pas ou très peu de produits.

¹² Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

¹³ Au T2 2023, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de Bell a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure. Au T1 2024, la clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de Bell a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. De plus, au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des

services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.

Bell Média

- Les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 0,9 % par rapport au T2 2023 pour s'établir à 812 millions \$ au T2 2024. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 1,9 % des produits tirés de la publicité, qui reflète la hausse de la performance d'un exercice à l'autre des chaînes de télé sportives spécialisées, l'augmentation des produits tirés de la publicité numérique et la contribution financière provenant de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada conclue le 7 juin 2024. La croissance attribuable au Grand Prix de Formule 1 du Canada et l'augmentation des ventes à l'international de contenu de Bell Média ont également contribué à la hausse des produits tirés des médias ce trimestre.
- Les produits totaux liés au contenu numérique ont augmenté de 23 %, en raison de la forte croissance de la publicité numérique découlant de la place de marché de publicité programmatique de Bell Média et de la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive. L'augmentation des produits tirés de la publicité numérique reflète l'utilisation accrue de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM), un outil de vente, qui a fait considérablement augmenter les dépenses des annonceurs ce trimestre, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés à la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité et au service Télévision adressable. Le nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave a augmenté de 21 %, tandis que le nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de programmation sportive a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent, grâce à un contenu sportif en direct de premier choix, notamment l'EURO 2024 de l'UEFA et la Copa América 2024 de la CONMEBOL.
- Au T2 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 1,9 % par rapport au T2 2023, pour s'établir à 218 millions \$, ce qui représente une hausse de 0,2 point de pourcentage de la marge, qui s'est établie à 26,8 % sous l'effet de la hausse des produits d'exploitation. Les coûts d'exploitation sont restés essentiellement stables par rapport à l'exercice précédent, en hausse de 0,5 %, l'augmentation des coûts liés au contenu ayant été en grande partie compensée par les initiatives de restructuration mises en œuvre au cours de la dernière année.
- La chaîne CTV est demeurée le réseau de télé généraliste de langue anglaise le plus regardé au Canada pour une 23^e année consécutive, qui arrive en tête du palmarès aux heures de grande écoute pour ce qui est du nombre total de téléspectateurs et dans toutes les principales tranches démographiques pour la saison 2023-2024.
- Bell Média s'est classée au premier rang pour le nombre de téléspectateurs sur un jour entier dans tout le marché de la télé spécialisée dans le divertissement et payante de langue française. Noovo a connu la plus forte croissance en un jour au T2 2024 chez les adultes de 25 à 54 ans (hausse de 8 % des téléspectateurs d'un exercice à l'autre) pour une chaîne généraliste de langue française.

DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, payable le 15 octobre 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 septembre 2024.

PERSPECTIVES POUR 2024

BCE a confirmé les objectifs de son orientation financière pour 2024, tels qu'ils ont été présentés le 8 février 2024 :

	Résultats pour 2023	Orientation pour 2024
Croissance des produits	2,1 %	0 % à 4 %
Croissance du BAIIA ajusté	2,1 %	1,5 % à 4,5 %
Intensité du capital	18,6 %	Moins de 16,5 %
Croissance du BPA ajusté	(4,2) %	(7) % à (2) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles	2,5 %	(11) % à (3) %
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,87 \$	3,99 \$

Nous avons l'intention de réduire considérablement nos dépenses d'investissement en 2024, ce qui résulte directement des politiques du gouvernement fédéral et entraînera un ralentissement de l'expansion du réseau pure fibre et une réduction des dépenses dans les secteurs hautement réglementés. Nous nous attendons à ce que l'augmentation de la charge d'intérêts, la hausse de la dotation aux amortissements et la diminution des profits à la vente de biens immobiliers entraînent une baisse du BPA ajusté en 2024. En 2024, nous nous attendons également à ce que la hausse des indemnités de départ liées aux initiatives de restructuration de l'effectif, la hausse des intérêts payés et la baisse des fonds provenant du fonds de roulement fassent diminuer les flux de trésorerie disponibles.

Veuillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2024 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T2 2024, le jeudi 1^{er} août, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 844 933-2401 ou le 647 724-5455. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 1^{er} septembre 2024 au 1 877 454-9859 ou au 647 483-1416 (composez le code d'identification 4867347#). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T2 2024](#).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats sont décrites ci-après, et nous présentons des rapprochements avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables.

Bénéfice net ajusté – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC).

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes

(profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2024	T2 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	537	329
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	22	100
Pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	23	(1)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	93	377
Pertes nettes (profits nets) sur placements	2	(79)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	-	1
Perte de valeur d'actifs	60	-
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(25)	(5)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	-	-
Bénéfice net ajusté	712	722

Flux de trésorerie disponibles – Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de ses activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2024	T2 2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 137	2 365
Dépenses d'investissement	(978)	(1 307)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(45)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(28)	(1)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	11	5
Flux de trésorerie disponibles	1 097	1 016

Ratio non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

BPA ajusté – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ce ratio, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

BAIIA ajusté – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions \$)

	T2 2024	T2 2023
Bénéfice net	604	397
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	22	100
Amortissement des immobilisations corporelles	945	936
Amortissement des immobilisations incorporelles	325	296
Charges financières		
Charges d'intérêts	426	359
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(17)	(27)
Perte de valeur d'actifs	60	-
Autres charges	101	311
Impôt sur le résultat	231	273
BAIIA ajusté	2 697	2 645

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada¹⁴, BCE offre des services évolués d'Internet à large bande, sans fil, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites Bell.ca ou BCE.ca.

Dans le cadre de [Mieux pour tous](#), nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site Bell.ca/Cause.

¹⁴ En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

Questions des médias :

Ellen Murphy
media@bell.ca

Questions des investisseurs :

Thane Fotopoulos
514 870-4619
thane.fotopoulos@bell.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui inclut les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2024, le potentiel de croissance continue des ajouts nets d'abonnés utilisant des téléphones mobiles en raison de la croissance démographique, la cession proposée de Northwestel et certains avantages qui pourraient résulter de cette transaction, les plans de déploiement des réseaux de BCE ainsi que les dépenses d'investissement connexes prévues, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des

événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 1^{er} août 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 1^{er} août 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus ainsi que nos objectifs, priorités stratégiques et perspectives commerciales, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Hypothèses importantes

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment, sans s'y limiter, les hypothèses qui suivent.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique modeste, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,2 % du produit intérieur brut canadien pour 2024, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,5 %;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, la politique monétaire contribuant à réduire les pressions inflationnistes;
- un allègement des conditions sur le marché de l'emploi;
- une augmentation des dépenses des consommateurs, car la baisse des taux d'intérêt facilite le paiement des dettes;
- une croissance des investissements des entreprises soutenue par l'assouplissement de la situation financière et la croissance globale de l'économie;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché canadien

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses relatives au marché suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il reste difficile d'en prévoir avec précision le moment et le rythme;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell SCT

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT :

- l'augmentation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux;
- l'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directement avec le consommateur et en ligne;
- en date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons présenté notre hypothèse indiquant un ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles. Actuellement, notre hypothèse indique la baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, en raison des pressions concurrentielles sur les prix plus élevées que prévu qui se sont intensifiées progressivement au cours du premier trimestre de 2024 et qui se sont maintenues depuis la période de vente saisonnière plus intense au T4 2023;
- l'adoption continue par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période de 2020 à 2023;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles et Internet;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;

- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires;
- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement;
- l'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé;
- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux services de communications et de technologies.

Hypothèses relatives à notre secteur Bell Média

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achats (plateforme côté demande), l'expansion du service Télévision adressable, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la croissance continue des coûts liés aux médias pour obtenir du contenu de qualité;
- l'exploitation continue de Crave grâce à une offre de contenu optimisée, à l'amélioration de l'expérience utilisateur et à l'élargissement de la distribution;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès du contenu à cotes d'écoute élevées et différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

Hypothèses financières relatives à BCE

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses financières internes suivantes concernant BCE pour 2024 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 215 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 70 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 050 millions \$ à 6 000 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 700 millions \$ à 1 750 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 750 millions \$ à 1 800 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 25 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 60 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 55 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 700 millions \$ à 800 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 912 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annuel de 3,99 \$ par action.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024

Nous avons posé les hypothèses principales suivantes qui sous-tendent le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024 :

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

Les hypothèses ci-dessus, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE en date du 1^{er} août 2024, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante des attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière 2024, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats financiers cibles pour 2024, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture

économique défavorable, y compris un risque de récession, l'inflation élevée, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de faire la transition d'une société de télécommunications traditionnelle à une société de services technologiques et de médias numériques et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance des données efficace; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une société de haute technologie; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de défaillances ou de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur équipement et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à accéder à des sources de capital

adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre suffisamment de pratiques de gouvernance d'entreprise; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; et la conclusion de la cession proposée de Northwestel, qui est assujettie à des conditions de clôture, y compris l'obtention du financement par l'acheteur, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence, et pour laquelle rien ne garantit par conséquent qu'elle se concrétisera ultimement ou qu'elle aura lieu selon les modalités actuellement envisagées.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2023 de BCE daté du 7 mars 2024 et les rapports de gestion du premier et du deuxième trimestre de 2024 de BCE, respectivement datés du 1^{er} mai 2024 et du 31 juillet 2024, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à [Sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).